



Carte de residence pour algérien marié à une française

Par **MSIRDA92**, le **27/10/2009** à **20:15**

Bonjour,

Je suis française, mariée depuis mars 2008, mon époux a obtenu un titre de séjour vie privée et familiale sans autorisation de travailler pour 6 mois, ensuite il eu une carte titre de séjour pour 6 mois avec autorisation de travailler, et là il a trouvé un travail mais en CDD, en septembre on lui a remis un nouveau récépissé jusqu'au 08/12/2009

Aujourd'hui, son CDD se termine début novembre, mais l'employeur ne s'oppose pas à le renouveler en CDI, mais le problème c'est que mon époux à un récépissé valable jusqu'au 8 décembre 2009

Moi, je veux savoir ce qui risque de se passer au 08/12/2009, quel document lui sera-t-il remis ? à savoir nous dépendons de la préfecture des Yvelines.

En tout état de cause, je n'ose même plus demander à des gens qui ont eu la même situation, car il s'avère que d'un département à un autre, les préfectures ne gèrent pas du tout de la même façon

En vous remerciant.